

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

**ARRETE MUNICIPAL AI2025-58**  
**RELATIF A UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU, Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et plus particulièrement ses articles L. 2122-1 et suivants,

VU, Le Code Pénal et plus particulièrement ses articles R.321-7, R.321-9, et R.321-10,

VU, La demande d'occupation du domaine public de La Présidente de l'association « CAP LOISIRS », Madame Sophie GRANDIN relative à l'organisation d'une journée « Vide grenier » avec un défilé de majorettes, du vendredi 18 juillet à 14 h au samedi 19 juillet 2025 à 19 h 00, il convient d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public, sur le parking « Bienaimé LAVARDE », la rue des myosotis, la rue du Renard, le début de la rue d'Artois et la route de la Mer entre la rue du sémaphore et la rue de Bretteville le samedi 19 juillet 2025 de 6.00 heures à 19.00 heures.

☞ **Article 1<sup>er</sup> :**

Une autorisation temporaire d'occupation du domaine public est délivrée à La Présidente de l'Association «CAP LOISIRS», Madame Sophie GRANDIN, pour l'organisation d'une journée « Vide grenier » avec défilé de majorettes, du vendredi 18 juillet de 14 h 00 au samedi 19 juillet 2025 à 19 h 00 sur la place Bienaimé LAVARDE, la rue des Myosotis, la rue du Renard, le début de la rue d'Artois et la route de la Mer entre la rue du sémaphore et la rue de Bretteville le samedi 19 juillet 2025 de 6 h 00 à 19 h 00 ;

☞ **Article 2 :**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel, temporaire, précaire, révocable et gratuit pour les journées du vendredi 18 juillet de 14 h 00 au samedi 19 juillet 2025 à 19 h 00 ;

☞ **Article 3 :**

Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté ;

☞ **Article 4 :**

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Présidente de l'Association « CAP LOISIRS », Madame Sophie GRANDIN ;

- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lessay/La Haye ;

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 30 juin 2025,  
Le Maire,  
Christophe GILLES

